

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : _____/_____/_____

Dossier complet le : _____/_____/_____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Création d'un giratoire sur la RD579 à Saint-Gatien-des-Bois (14)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Département du Calvados

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 2 1 4 0 1 1 8 5 0 0 0 1 4

ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

DUPONT

JEAN-LEONCE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|---|
| 6.a) | Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, sur une emprise de 19 000 m², consiste en l'aménagement d'un giratoire au carrefour formé par la RD 579 et la RD 119 à Saint-Gatien des Bois avec raccordement de la RD 579a. Il se compose :

- d'un giratoire de 50 m de diamètre,
- d'une voie de raccordement de la RD 579a vers le giratoire d'environ 270 m en 2x1 voie,
- d'une piste cyclable autour du giratoire, prolongée côté ouest de la RD 579a rétablie,
- d'un réseau d'assainissement de la route par des fossés raccordés au réseau existant,
- d'aménagements paysagers,
- de démolition des voiries rendues inutiles.

Le projet est majoritairement situé sur une prairie et un champs situés côté ouest de la RD 579.

Le tracé permet d'éviter toutes emprises supplémentaires sur les espaces agricoles côté est et les habitations présentes au droit du carrefour actuel. Il évite le déplacement de la mare où des zones humides avérées ont été prospectées.

Néanmoins il impose un reprofilage des RD 579a, 579 et 119 afin de les raccorder au futur giratoire.

Les surfaces rendues inutiles, environ 2400 m², seront des-artificialisées et plantées.

4.2 Objectifs du projet

La RD 579 dessert les principales villes du pays d'Auge situées entre Vimoutier dans l'Orne et Honfleur dans le Calvados en passant par Livarot, Lisieux, Pont-l'Evêque et Saint Gatien des Bois. Elle est classée route de première catégorie, avec un trafic routier supérieur à 10 000 véhicules par jour entre la RD 579a et la RD 228.

Le projet ici présenté, doit permettre de supprimer le carrefour RD 579 / RD 579a et de sécuriser et faciliter les échanges avec la RD 119.

En effet la RD 579a, qui mène à l'entrée historique de Honfleur, compte 5 000 véhicules par jour. Elle se raccorde à la RD 579 par un carrefour assez compliqué comprenant une voie d'insertion en direction de Pont l'Evêque et un carrefour en "T" avec un tourne-à-gauche et une voie de décélération en direction de Honfleur.

La RD 119 quant à elle, supporte un trafic de 1 500 véhicules par jour. Elle se raccorde à la RD 579 par un carrefour en "T" avec un tourne-à-gauche.

Le projet doit permettre aux automobilistes des voies secondaires de s'insérer plus aisément dans le trafic intense de la RD 579 et de supprimer un carrefour complexe comptant déjà deux blessés lors d'accident de la route. Il permettra également la mise en sécurité des cyclistes sur une piste dédiée autour du giratoire envisagé. Un accès riverain sur la RD 579 pourra également être ramené sur la RD 119 beaucoup moins passante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront majoritairement en dehors des voiries existantes. Néanmoins, s'agissant d'un carrefour, ils auront une incidence sur le trafic lors de la réalisation des raccordements. Un phasage adapté pourra permettre de conserver les voies ouvertes avec des restrictions de vitesses et des changements de voies.

La durée des travaux est estimée à 4 mois.

Le coût total du projet est estimé à 500 000 € HT.

Le projet évite la mare ainsi que les zones humides avérées qui ont été prospectées juste au nord de celle-ci. En premier lieu, le terrain sera décapé et la terre végétale conservée pour être réutilisée pour les aménagements paysagers. Les travaux devraient se poursuivre par la réalisation des ouvrages situés en dehors des voies ouvertes à la circulation : prolongement vers le giratoire de la RD 579a et création des 2/3 environ du giratoire. La nouvelle voie sera raccordée à la RD 579a existante côté nord et la branche sud de la RD 579 sera raccordée au giratoire. Le trafic pourra alors basculé côté ouest et permettre de terminer le tiers restant du giratoire et le raccordement de la RD 579 au nord et de la RD 119. Toutes les surfaces artificialisées rendues inutiles (carrefours, voies déportées, voies d'insertion, îlots ...) seront démolies. Un merlon planté sera réalisé entre la RD 579 et la RD 579a pour limiter la co-visibilité. Un accès privé pourra être déplacé de la RD 579 vers la RD 119.

Environ 950 ml de fossés seront créés le long des 9300 m² imperméabilisés. Ils se raccorderont au réseau de collecte des eaux de chaussée existant.

Le marché de travaux comprendra un critère de choix environnemental qui valorisera la mise en œuvre d'enrobés à température abaissée et constitués avec des agrégats d'enrobé.

Lors de la démolition des chaussées supprimées, les déchets routiers, qui seraient pollués par des HAP ou de l'amiante, seront évacués en centre de traitement adapté.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les fossés seront fauchés et curés régulièrement, au même titre que l'ensemble des fossés gérés par le CD14.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 2.1.5.0 2°: Rejet eaux pluviales dans dans les eaux douces superficielle ou dans le sous-sol, la surface totale du projet est de 1,9 ha (D)

Des enjeux sont relevés sur la faune et la flore. Une Doctrine ERC est à mettre en place.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|------------------------------|
| Piste cyclable | 3 ml |
| Rayon du giratoire | 25 m |
| Chaussée de l'anneau giratoire | 7,50 m |
| Création fossé | 950 ml |
| Dé-sartificialisation | 2400 m ² |
| Imperméabilisation finale / surface finale du projet | 0 300 m ² / 1 aha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : Saint-Gatien-des-Bois

Code postal : 1 4 1 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 0 ° 1 2 ' 1 0 " E Lat. : 4 9 ° 2 1 ' 5 8 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 0 ° 1 2 ' 1 6 " E Lat. : 4 9 ° 2 2 ' 1 0 " N

Communes traversées :

Saint-Gatien-des-Bois

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

- PLU de la commune de Saint-Gatien-des-Bois approuvé le 24 janvier 2020
- Le projet est concerné par les zonages 2AU et A

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Saint-Gatien-des-Bois fait l'objet d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (3ème échéance) approuvé par arrêté préfectoral le 10/12/2018. Le PPBE (4ème échéance) a été soumis à la consultation du public du 22/04 au 24/06/2024. La RD579 est classée au titre des infrastructures de transport terrestres bruyantes (catégorie 3) par arrêté préfectoral le 23/02/2024. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Identification de 12 zones humides délimitées dans la zone d'étude. Une autre zone humide identifiée se trouve à environ 621m au nord du projet |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe au sein du site inscrit "La Côte de Grace (Ouest)" créé le 24/11/1972. |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à environ 7km au sud du site NATURA 2000 "Estuaire et marais de la Basse Seine" (FR2310044) et à environ 10km au sud-est du site NATURA 2000 "Littoral Augeron" (FR2512001) |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquerait-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le terrain sera décapé et la terre végétale conservée pour être réutilisée pour les aménagements paysagers Mise en oeuvre d'enrobés à température abaissée et constitués avec des agrégats d'enrobé |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Parcelle agricole. Il y aura des acquisitions parcellaires de préférence par voie amiable |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux seront collectées dans des fossés raccordés au réseau de fossé existant sur la RD579 et la RD79a.</p> <p>Un fond de fossé drainant sera mis en place pour privilégier une gestion par infiltration des eaux en cohérence avec les prescriptions du SDAGE, avec une couche de terre supplémentaire pour la gestion des polluants routiers.</p> |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Deux tracés ont été envisagés, l'un nécessitant le déplacement de la mare et l'autre l'évitant. Suite aux inventaires et l'identification de ZH avérées au nord de la mare, le tracé retenu est celui évitant la mare.</p> <p>Le projet impacte des linéaires de haies arbustives qui d'un point de vue flore constituent un enjeu faible, mais elles sont favorables à la nidification des oiseaux nicheurs (Bruant jaune, Linotte mélodieuse), bien qu'il s'agisse d'un linéaire réduit (65 mètres environ, avec d'autres haies dans les environs).</p> |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les deux sites NATURA 2000 se trouvent à plus de 7km (cf. Annexe 7)</p> <p>D'après les inventaires terrains, le projet n'aura pas d'incidence potentielle significative sur les populations des espèces floristiques et faunistiques communautaires présentes au sein du site.</p> <p>ANNEXE 8 - Résultats inventaires FFH</p> |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les emprises du projet recouvrent des espaces déjà artificialisés et imperméables (voirie) mais engendent également une consommation d'espace agricole pour l'implantation du nouveau giratoire (surface imperméabilisées du projet : 9 300 m ²) |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est exposé faiblement au phénomène de retrait - gonflement des argiles, au risque d'effondrement de cavités souterraines (présence de marnières) et à un risque de séismicité très faible |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le trafic routier est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supérieur à 10 000 véh/jour entre la RD579 et la RD228 - 5 000 véh/jour sur la RD579a - 1 500 véh/jour sur la RD119. <p>1 accident a été recensé en 2021 au niveau du carrefour RD579/RD579A existant faisant 2 blessés</p> <p>Le projet n'engendrera pas de déplacement supplémentaire</p> |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux pourront occasionner des nuisances sonores vis-à-vis des riverains (8 habitations distantes d'environ 154 m à 21m de la zone de travaux). Des mesures seront mises en place pour préserver le cadre de vie des riverains (travaux diurnes hors week-end). |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La RD579 est classé en zone bruit de catégorie 3 |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, des nuisances olfactives pourront être émises par le chantier (gaz d'échappement des engins de chantier...). |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase travaux, des vibrations pourront être occasionnées ponctuellement par les engins de chantier.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'aura aucun impact par rapport à la situation existante qui ne générera pas de vibration notable.</p> |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les travaux se dérouleront majoritairement de jour mais les enrobés pourraient être réalisés sur 2 nuits limitant l'impact sur la circulation. |
| Émissions | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, les travaux engendrés sont susceptibles d'entraîner des émissions de poussières ponctuelles. Ces rejets seront temporaires et limités à la durée du chantier.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne modifiera pas le volume de trafic. Les émissions polluantes dues à la circulation routière seront similaires à la situation actuelle.</p> |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rejet des eaux de voiries dans des fossés raccordés au réseau d'assainissement existant. Mise en place de fossés avec fond drainant permettant l'infiltration, recouvert d'une couche de terre végétale captant les polluants routiers. |
| | Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Milieu naturel et réseau existant. En cas de déversements accidentels, un dispositif de confinement (vanne) sera déployé pour protéger les eaux de surface. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Toutes les surfaces artificialisées rendues inutiles (carrefours, voies déportées, voies d'insertion, îlots ...) seront démolies. Lors de la démolition des chaussées supprimées, les déchets routiers qui seraient pollués par des HAP ou de l'amiante seront évacués en centre de traitement adaptés. Les entreprises de travaux devront fournir les borderaux de suivi des déchets correspondants. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Des aménagements paysagers seront prévus |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet traverse plusieurs parcelles agricoles qui feront l'objet d'une acquisition en privilégiant la voie amiable |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors de la phase travaux, des mesures de type "bonnes pratiques environnementales" seront mises en œuvre :

- Prévention des pollutions (kit anti-pollution, stockage de produits polluants sur rétention....),
- Réduction des nuisances sonores par des travaux majoritairement diurnes hors week-end,
- Les déchets engendrés seront triés puis évacués vers les différentes filières adéquates conformément à la réglementation en vigueur
- Les surfaces rendues inutiles seront désartificialisées et plantées
- Le département fera appel à des candidatures proposant un maximum de matériaux recyclés pour les remblais

Pour la biodiversité, les mesures suivantes seront mises en place :

- Réaliser les travaux hors périodes de reproduction (pour les oiseaux et les amphibiens, donc éviter la période mars – mi-septembre)
- Baliser/protéger les habitats à enjeux conservés, notamment la mare et la haie arborée présente au sud-est (proximité immédiate avec le projet / la zone de travaux)
- Installer une bâche à amphibien entre la mare et la zone de chantier, pour limiter la dispersion des individus sur le chantier
- Replanter un linéaire de haie arbustive au minimum équivalent (65m) à celui détruit, à proximité du projet mais tout en ayant un peu de recul par rapport à la route

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif de l'aménagement est de supprimer le carrefour RD579a/RD228, de sécuriser et de faciliter les échanges avec la RD119. Il permettra aussi aux automobilistes des voies secondaire de s'insérer plus aisément dans le trafic intense de la RD579.

Le projet fera l'objet d'une déclaration Loi sur L'eau par la rubrique 2.1.5.0.

Les mesures ER mises en place permettent d'éviter et réduire les impacts sur la biodiversité inventoriée sur la zone projet.

Notons que le tracé présenté évite la mare et les ZH associées présentes dans la zone du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|--|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12° , 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 8 : Tableau de synthèse et cartographies des enjeux du prédiagnostic écologique (Rainette) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | | <input type="checkbox"/> |
| 3 | | <input type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LECOINTRE

Prénom MARTIN

Qualité du signataire Directeur des routes du CD14

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Le directeur des routes

A Caen

Fait le ____/____/_____

Martin LECOINTRE

Signature du (des) demandeur(s)

